Recommandation 34

Le budget de Radio-Canada devrait être revu de façon à ce que les sommes allouées pour une heure de production correspondent au rôle confié au réseau français dans notre environnement télévisuel de plus en plus concurrentiel, si bien que la qualité des émissions canadiennes diffusées sur les réseaux français et anglais soit équivalente.

Recommandation 35

Radio-Canada devrait poursuivre sa politique de coopération avec les producteurs indépendants en vertu de laquelle la moitié de ses émissions de télévision, à l'exception de ses bulletins de nouvelles, ses émissions d'information et de sports, seront réalisées par des producteurs indépendants. Bien entendu, l'objectif visé consiste à créer des émissions variées authentiquement canadiennes, et non à soutenir la croissance d'une industrie de production.

Recommandation 36

La Société Radio-Canada devrait négocier avec toutes ses stations affiliées de télévision des modalités de diffusion du programme national complet, sans modification d'horaire, à un prix jugé raisonnable par les deux parties. En cas d'impossibilité d'entente, Radio-Canada devrait envisager la possibilité d'assurer la distribution par les moyens appropriés, compte tenu des conditions locales du marché.

Recommandation 37

La Société Radio-Canada devrait envisager de remplacer les stations qui peuvent être désaffiliées à l'avantage certain de la Société sur le plan financier et qui peuvent vraisemblablement survivre par leurs propres moyens. Le CRTC ne devrait permettre aucun transfert de licences connexes de radiodiffusion tant que la situation des stations affiliées à Radio-Canada n'aura pas été réglées, ce qui devrait se faire après le 31 août 1989.